

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

16 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

18 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

PROCURATION(S) **5**

VOTANTS **30**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEIZE DECEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, LEFEBVRE.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à M. AÏT BABA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, BOUTTIER, BARRY et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, DUPAIN, SVINH, HERNANDEZ, ZAPPIA.

Délibération N°16

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2022 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport, mis à disposition du public, doit être approuvé au plus tard le 31 décembre de l'année 2023.

Il contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et les indications sur le financement de l'investissement.

Il en ressort plusieurs points :

- Qualité des eaux distribuées conformes ;
- Poursuite de la politique de la protection de la ressource avec notamment une politique d'acquisition dans les périmètres rapprochés ;
- Poursuite du portage des travaux en domaine privé en assainissement collectif ;

- L'eau potable est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESSEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1^{er} janvier 2022 ;
- Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement.
- Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 82,1 %.
- Le prix global, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :
 - Pour les usagers en assainissement non-collectif de 1,58 €/m³ à 1,75€/m³ TTC
 - Pour les usagers en assainissement collectif de 3,84 €/m³ à 4,25 €/m³ TTC

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET